



Direction des risques du Groupe
56 rue de Lille
75007 Paris

ACCES A UNE BASE DE DONNEES LEGALES ET FINANCIERES ASSORTI D'UN SERVICE D'ALERTE ET DE VEILLE JURIDIQUE

*Affaire n°***20265138**

Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)

Sommaire

1.	ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1.1	LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.....	3
1.1.1	<i>L'établissement public</i>	<i>4</i>
1.2.	LES DIRECTION CLIENTES : LA DIRECTION DES RISQUES GROUPE (DRG) ET LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA CONFORMITE ET DE LA DEONTOLOGIE (DAJCD).....	5
1.2.1.	<i>Présentation DRG</i>	<i>5</i>
1.2.2.	<i>Présentation de la DAJCD</i>	<i>6</i>
1.2.3.	<i>Missions et actions du département Risques financiers</i>	<i>6</i>
2.	CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA PRESTATION	7
2.1.	CONTEXTE PRECIS DE LA PRESTATION	7
2.2.	OBJET DE LA PRESTATION.....	7
3.	DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES	8
3.1.	PRESENTATION DU REFERENTIEL « PERSONNES »	8
3.2.	VEILLE JURIDIQUE	8
3.3.	CONSULTATION DU FICHIER DU TITULAIRE	9
3.4.	NATURE DES INFORMATIONS	9
3.5.	TYPES D'EVENEMENTS SOURCES D'ALERTE.....	10
4.	CONDITION D'EXECUTION	11
4.1.	LA PRESTATION DE VEILLE JURIDIQUE « TIERS ».....	11
4.2.	LA CONSULTATION DE LA BASE DE DONNEES DU TITULAIRE	11
4.3.	L'EXTRACTION DE DONNEES FINANCIERES	12
4.4.	ÉLEMENTS DE VOLUMETRIE	12
5.	ACCES A L'APPLICATION WEB.....	13
5.1.	GESTION DES UTILISATEURS	13
5.2.	ACCES A L'APPLICATION WEB	13
5.3.	CONTRAINTES TECHNIQUES.....	13
5.4.	EXIGENCES DE SECURITE	14
5.4.1.	<i>Hébergement de la Plateforme</i>	<i>14</i>
5.4.2.	<i>L'intégrité et la confidentialité des données.....</i>	<i>14</i>
5.4.3.	<i>Sécurisation des données.....</i>	<i>15</i>
5.4.4.	<i>Disponibilité</i>	<i>15</i>
5.4.5.	<i>Piste d'audit / gestion des traces</i>	<i>15</i>

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il remplit ses missions en appui des politiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

Pour décliner ses missions et proposer une gamme complète d'accompagnements, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui organisée autour de **quatre métiers** et de **deux partenaires stratégiques**.

Le soutien aux projets des territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Avec 16 directions régionales, 37 implantations territoriales et deux filiales, CDC Habitat et la SCET, elle propose une offre complète en ingénierie et en montage de projet aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers, avec l'ambition d'agir pour des territoires plus durables et plus solidaires.

La Banque des Territoires sécurise depuis 2011 les fonds gérés par l'Agrasc dans le cadre de saisies et confiscations pénales et a développé la conservation des actifs numériques après l'obtention, en 2021, d'un enregistrement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en qualité de Prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) ;

Politiques sociales : La **direction des politiques sociales (DPS)** de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie des Français. Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans quatre domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Gestionnaire de 66 fonds et mandats, partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les **gestions d'actifs (GDA)** gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.), issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public (avec 288 Md€ d'encours d'actifs sous gestion) et premier investisseur sur les PME françaises cotées, GDA investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales (CDC Croissance, La Société Forestière, CDC Investissement Immobilier), dans une perspective de long terme et responsable.

La **gestion des participations stratégiques (GPS)** gère les opérations d'acquisition et de cession, ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. Elle contribue à la définition de la position actionnariale de la CDC ainsi qu'à l'accompagnement stratégique et financier des filiales, tout en coordonnant les priorités entre le Groupe et ses filiales. Investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent les missions d'intérêt général.

Nos deux partenaires stratégiques sont Bpifrance et le Groupe La Poste :

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État qui a pour mission de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française, en appui des politiques publiques. Elle finance les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau, et un programme d'accélération pour les start-up, PME et ETI.

Intégré au périmètre de consolidation financière du groupe Caisse des Dépôts depuis mars 2020, le **Groupe La Poste** accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. A travers ses quatre missions de services publics (courrier, services bancaires pour tous, aménagement du territoire via présence postale, presse) il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société.

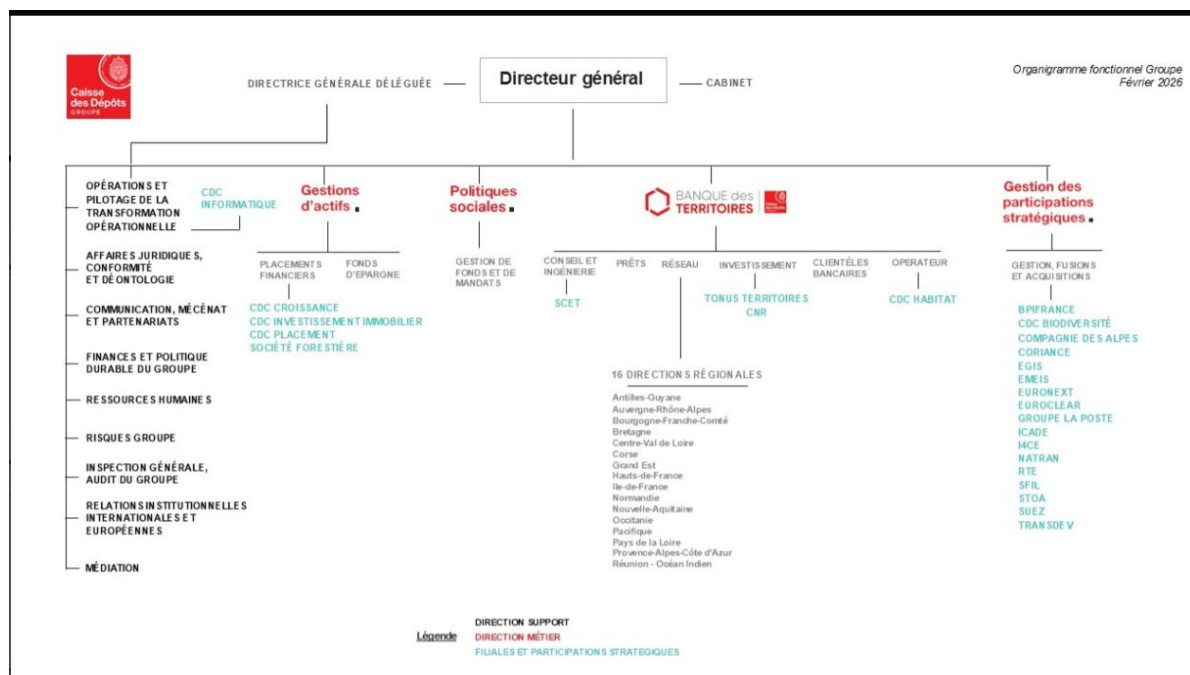
1.1.1 L'établissement public

Le Groupe compte près de 350 000 collaborateurs dans le monde dont près de 7 500 pour l'Établissement Public (EP). Son bilan social agrégé atteint 1360 Md€, et sa contribution au budget de l'Etat était de 2,5 Md€ en 2023.

Pour mettre en œuvre ses différents métiers, la Caisse des Dépôts s'appuie sur l'établissement public organisé autour de fonctions transversales et de directions opérationnelles.

- Les directions opérationnelles :
 - La Banque des territoires composée de :
 - ✓ La direction des clientèles bancaires
 - ✓ La direction de l'investissement
 - ✓ La direction des prêts
 - ✓ La direction du réseau
 - ✓ La Scet
 - ✓ CDC Habitat
 - La direction des gestions d'actifs
 - La direction des politiques sociales
 - La direction de la gestion des participations stratégiques
- Les fonctions transversales :
 - Affaires juridiques, conformité et déontologie
 - Communication, mécénat et partenariats
 - Finances et politique durable du Groupe
 - Fonds d'épargne
 - Inspection générale, audit du Groupe
 - Opérations et pilotage de la transformation opérationnelle
 - Relations institutionnelles, internationales et européennes
 - Ressources humaines
 - Risques

Pour plus d'informations : www.groupecaisdesdepots.fr



Notre établissement, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, s'engage à être un acteur exemplaire de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

En 2022, la Caisse des Dépôts a adopté sa raison d'être, véritable boussole pour ses missions, qui se traduit par des engagements ambitieux en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans le cadre de sa politique durable et notamment sa politique d'achats responsables, déclinée dans son SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) 2024-2027.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts s'engage et attend de ses fournisseurs qu'ils prennent en compte lors de l'exécution des prestations ses engagements et sa politique en matière de développement durable et notamment les axes suivants :

- Réduction de l'impact environnemental : décarbonation, réduction des déchets, sobriété des consommations d'eau et d'énergie.
- Insertion sociale et professionnelle de tous.
- Promotion de l'égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations. A ce titre, dans une démarche d'amélioration continue, la Caisse des Dépôts accentue sa politique d'égalité et de diversité et s'est engagée, pour rendre officiel son engagement et le faire évaluer par un tiers, dans une démarche visant à obtenir le double label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes / Diversité.

1.2. Les direction clientes : la direction des risques groupe (DRG) et la direction des affaires juridiques, de la conformité et de la déontologie (DAJCD)

1.2.1. Présentation DRG

La direction des risques du Groupe (DRG) est chargée de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise :

- des risques financiers (crédit, marché et taux), notamment ceux de la Banque des Territoires et de la Gestion d'actifs;
- des risques prudentiels et de bilan de la Section générale et du Fonds d'épargne ;
- des risques de modèle ;
- des risques de sécurité des systèmes d'information.

Elle est chargée du pilotage et du suivi des risques des filiales.

Elle anime les réseaux « risques » du Groupe rassemblant des responsables de l'Etablissement public et des filiales.

Elle assure un suivi et un reporting de la gestion des risques sur les périmètres de l'Etablissement public et du Groupe.

Elle assure la préparation et l'actualisation du dispositif d'appétence au risque du Groupe CDC en lien avec les directions financières.

La direction assure également le secrétariat des comités d'engagement de l'Etablissement public.

La directrice des risques du Groupe, membre du Comité exécutif, est rattachée au Directeur général de la CDC. Elle rend compte de l'exercice des missions de la DRG au Comité exécutif, au Directeur général et à la Commission de surveillance. Elle est secondée par un directeur délégué.

La DRG comprend 6 départements métiers :

- Pilotage transverse des risques
- Risques financiers - Engagements
- Risques du réseau
- Pilotage des comités d'engagement
- Sécurité des systèmes d'informations.

Le responsable Maîtrise d'ouvrage Comptabilité-Risques-Conformité-Audit-Juridique-Pilotage économique de la direction des systèmes d'information est fonctionnellement rattaché à la direction des risques du Groupe.

1.2.2. Présentation de la DAJCD

La direction des affaires juridiques, conformité et déontologie (DAJCD) du groupe Caisse des Dépôts regroupe depuis le 02 mai 2023, le juridique, la conformité et la déontologie.

Elle est organisée en 7 pôles distincts :

- le pôle « opérations » : chargé d'accompagner les opérationnels de la CDC dans le cadre des opérations de financement, bancaires et de marchés de capitaux, de la réalisation et du suivi des investissements, directs ou indirects, principalement en France dans les entreprises, les infrastructures, le numérique, les énergies renouvelables et l'immobilier d'entreprise ;
- le pôle « régulation » : en interaction avec les autorités externes à la CDC, ce pôle intervient sur les opérations de financement, bancaires et de marchés de capitaux de la CDC et fournit une expertise sur tous les aspects réglementaires relatifs aux activités de la CDC. Il accompagne également les autres directions sur les problématiques de concurrence, de numérique, digital et propriété intellectuelle et assure le suivi des relations avec la Cour des comptes ;
- le pôle « fiscal et institutionnel » : accompagne les opérationnels de la CDC et de certaines de ses filiales en apportant une lecture spécialisée et des analyses approfondies par domaine du droit, compte tenu de la nature spécifique de l'établissement public. Il assure également le traitement des contentieux ;
- le pôle « appui transverse » : en charge des veilles juridiques et d'actualité par le biais du portail juridique et des centres de documentation, de la diffusion de l'information et de la relation avec les métiers. Il assure aussi la gestion de fonctions et de moyens mutualisés en matière d'affaires générales courantes, de budget, de logistique, d'immobilier, d'informatique, de performance opérationnelle ;
- le pôle « conformité et déontologie » : définit les normes et politiques en matière de conformité, émet les avis conformité et conseille les opérationnels sur leur projets. Il accompagne également les directions en matière de réglementation bancaire et conduit des études d'impact. Enfin, il coordonne et anime le réseau de responsable conformité des filiales.
- le pôle « pilotage de projets & transformation numérique » : accompagne les opérationnels sur les projets emportant des enjeux de conformité et participe à la définition de la stratégie numérique. Il assure aussi la mise en place d'outils de suivi de performance opérationnelle, le développement de solutions automatisées, le diagnostic et le suivi des dysfonctionnements et il veille à la disponibilité et la fiabilité des données.
- le pôle « sécurité financière » : intervient sur les dossiers à risques LCB-FT et accompagne les opérationnels, décline les procédures fédérales et participe à la prévention de la fraude. Il assure également les relations institutionnelles et opérationnelles avec Tracfin et la Direction générale du Trésor. Responsable du paramétrage des outils de surveillance LCB-FT, il pilote de bout en bout le dispositif de gel des avoirs en s'assurant du respect des sanctions financières nationales et internationales.

1.2.3. Missions et actions du département Risques financiers

Le département Risques financiers, est chargé de l'encadrement des risques financiers pris par les métiers de la CDC.

Il rassemble par spécialité sectorielle les équipes chargées de l'analyse financière et de la notation des contreparties de la Banque des territoires et de la Gestion d'actifs.

Il est également chargé de la surveillance des risques de marché des portefeuilles de la Gestion d'actifs.

Enfin, il dispose d'un service d'experts en ingénierie financière et en modélisation qui élaborent les outils d'évaluation quantitative des risques (modèles de notation, de probabilité de défaut, de paramètres de marché etc.).

Le département des Risques Financiers est organisé autour de 5 services :

- Ingénierie financière
- Pilotage & innovation
- Analyse financière Portefeuilles financiers
- **Analyse financière Habitat social & Secteur public local**
- **Analyse financière Sociétés commerciales & Etablissements publics**

Ces deux derniers services sont les principaux concernés par la présente demande de suivi des sociétés emprunteuses auprès de la DFE et des partenaires financiers dans les projets d'investissement de la CDC.

2. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA PRESTATION

2.1. Contexte précis de la prestation

La Caisse des Dépôts est soumise à des risques financiers et juridiques multiples au travers, par exemple, de ses activités d'investissements ou de prêts. La Caisse des Dépôts doit donc disposer d'informations sur ses interlocuteurs, dits « TIERS », en vue, entre autres, du contrôle et du suivi des risques liés à ces prêts.

Ces Tiers doivent être mis sous surveillance afin que la Caisse des Dépôts soit informée régulièrement des événements juridiques les affectant (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde, déménagement, fermeture.).

L'information doit être réactive afin de permettre à la CDC, à titre d'exemple :

- De déclarer ses créances, dans le cadre de procédures collectives, dans le **délai de 2 mois après publication au BODACC** du jugement d'ouverture de la procédure collective.
- Émettre des impositions dues après la cessation ou la cession d'activité d'une entreprise.

Par ailleurs, l'Acheteur a besoin d'avoir des informations légales, juridiques et financières sur ses interlocuteurs (consultation de la base de données du Titulaire).

2.2. Objet de la prestation

Les prestations portent sur un service **d'accès à une base de données légales et financières assorti d'un service d'alerte et de veille juridique (ci-après le « Service »)**. Le service prévoit également l'accès et le téléchargement des divers documents légaux (liasses fiscales, bilans, actes et statuts, publications BODACC etc.).

Le Service est fourni par le Titulaire au moyen d'une solution globale et intégrée (ci-après « l'Application Web »), accessible à distance par les Utilisateurs de la CDC via le réseau internet à partir des serveurs et des infrastructures techniques du Titulaire (ci-après la « Plateforme »).

L'Application Web permet :

- L'accès aux données comptables, légales et financières concernant les Tiers suivis par la Caisse des Dépôts (entreprises, associations, etc.) ;
- L'accès et le téléchargement des documents légaux ;

- D'effectuer des requêtes multicritères sur les Tiers et permettre l'export des données dans un format exploitable, intuitif et homogène (sous tableur par exemple) ;
- Analyse de la situation d'un Tiers sur demande ;
- Mise sous surveillance d'un Tiers sur demande ;
- Notations annuelles de Tiers ;
- Engagements et octroi de crédit pour un Tiers ;
- Procédures de recouvrements : concerne toutes les informations utiles à la CDC dans le cadre de son activité d'octroi de crédit et de recouvrement de ces créances (exemple : savoir qu'il y a une procédure collective et donc que la déclaration de créances doit être faite)

3. DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES

3.1. Présentation du référentiel « Personnes »

Un « TIERS » (ou « PERSONNE ») est la personne physique ou morale, publique ou privée, avec laquelle la Caisse des Dépôts a des échanges.

Les informations gérées sont les suivantes :

- Nom ou raison sociale
- Numéro SIRET (SIREN+ établissement)
- Adresse
- Code d'activité (APE)
- Forme juridique
- Informations juridiques (ex : procédure collective, absence d'activité)
- Etc....

3.2. Veille juridique

Le Titulaire met quotidiennement sous surveillance chaque « TIERS » actif.

La veille juridique doit être réalisée soit par SIRET, soit par SIREN selon le type d'événement.

Lorsque la veille est réalisée au SIREN, l'ensemble des tiers (SIRET) correspondant doivent apparaître dans l'alerte.

Les alertes par courriel comprennent, a minima les éléments suivants : numéro de Tiers, SIRET, dénomination, type d'événement, date de l'évènement, sources.

Les courriels doivent contenir des liens hypertextes pour permettre à l'Acheteur de consulter directement les fiches des Tiers sur son référentiel TIERS et sur la page concernée du site du Titulaire.

Le Titulaire s'appuie notamment sur :

- Les annonces légales : informations des greffes des tribunaux, Bulletin Officiel des Annonces civiles et commerciales (BODACC), journaux régionaux d'annonces légales...
- Les informations provenant des sources institutionnelles telles que l'INPI et l'INSEE.

Sous réserve d'ajouts ou retraits ultérieurs, les informations fournies doivent porter sur les événements figurant au présent document.

Le Titulaire doit prévoir une méthodologie de veille qui permet la transmission à la CDC :

- De la première annonce concernant un événement affectant un « TIERS ». Les annonces redondantes doivent être évitées.
- Puis, de l'annonce BODACC, de manière systématique.

Chaque agent de l'Acheteur utilisateur du Service devra pouvoir ajuster le contenu des alertes qu'il reçoit par courriel, suivant ses besoins.

Il est également attendu du Titulaire : un rapport ou un compte-rendu mensuel relevant les anomalies du référentiel de l'Acheteur.

L'objet de ce rapport est notamment de lister les « TIERS » qui seraient encore actifs dans le référentiel de la CDC mais qui sont inactifs à l'INSEE.

Le rapport doit contenir a minima les éléments suivants :

- n° SIREN,
- raison sociale,
- n° du Tiers,
- événement l'affectant, et
- date de l'évènement.

Le rapport contient également un état global de la situation juridique des « TIERS » (redressements judiciaires, liquidations judiciaire, plan de cession, jugement de sauvegarde, cessations d'activité, dissolution, ventes).

Sous un délai de 2 jours ouvrés, le Titulaire mettra à jour son fichier afin de mettre sous surveillance les nouveaux « TIERS » créés par la CDC et, a contrario, de cesser la surveillance des « TIERS » clôturés dans le référentiel.

3.3. Consultation du fichier du Titulaire

Cette consultation a pour objet l'accès par l'Acheteur à la base de données du titulaire du marché.

Cette base doit permettre de consulter, a minima :

- La « fiche d'identité » de toute entité siredée sur le territoire français :
 - son n° SIRET,
 - nom,
 - adresse,
 - code APE,
 - statut juridique,
 - capital social
- La catégorisation de l'entreprise
- Les liens inter-entreprises avec numéros SIREN
- Les éléments financiers publics de l'entreprise (bilan, compte de résultat, et ratios associés)
- La cotation globale de l'entreprise et a minima un commentaire synthétique associé
- Nom des dirigeants
- Annonces légales, décisions collectives
- Données et positionnement sectoriels
- Informations presse

3.4. Nature des informations

Parmi les différentes informations disponibles sur les entreprises, les informations attendues sont à minima les suivantes :

- **Informations légales, physiques ou financières**

- Dénomination sociale
 - Statut juridique
 - Adresse du siège social
 - Capital
 - Dirigeants
 - SIREN
 - NAP
 - Nombre d'établissements
 - Etc...
- **Informations générales**
 - Description d'activité, forme et statuts juridiques
 - Bilan social + effectifs
 - Dirigeants et actionnaires, avec historique des mandats précédents
 - Etablissements secondaires
 - Documents officiels numérisés (rapports annuels, actes et statuts)
 - Articles de presse sur l'entreprise et ses marchés
 - Liens capitalistiques des sociétés (liens capitalistiques ascendants, détenteurs du capital de l'entreprise) ou descendants (entreprises détenues)
- **Informations financières**
 - Etats financiers détaillés (bilans, comptes de résultat et annexes) sur 10 ans
 - Comptes consolidés aux normes IFRS
 - Indicateurs de solidité financière (ratios, scores, notations, CA, EBE, fonds de roulement etc.)
 - Opérations de fusions-acquisitions et rumeurs de marché
 - Procédures collectives
 - Rapports des CAC
 - Comparaison avec des données sectorielles de référence, en lien avec le code APE
- **Informations boursières**
 - Données boursières pour les sociétés cotées
 - Structure capitalistique détaillée et coefficients d'indépendance

Comme indiqué, ces informations seront à fournir sur une période allant **jusqu'aux 10 années précédant** la demande, le cas échéant. Cette période a pour but, par exemple, de permettre à nos équipes de disposer d'une vue assez lointaine quant à l'historique des recapitalisations des sociétés dans lesquelles la Caisse des Dépôts peut investir.

3.5. Types d'évènements sources d'alertes

Sous réserve d'ajouts ou retraits ultérieurs, les informations fournies doivent porter sur les événements suivants :

- Radiation
- Modifications / mutations diverses
- Liquidations judiciaires
- Plans de cession
- Règlement judiciaire
- Redressement judiciaire
- Plan de redressement judiciaire
- Jugement de sauvegarde
- Plan de sauvegarde
- Rectificatif ou annulation sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire

- Ventes et cessions (préciser si le tiers est acheteur ou vendeur)
- Radiations
- Suites de jugements
- Changement de dénomination
- Changement d'adresse
- Changement activité/cession activité/sommeil/reprise
- Changement de forme juridique
- Fusion absorption
- Dissolution anticipée ou non
- Fermé
- Absence d'activité
- Cessation d'activité
- Dissolution
- Conciliation, règlement amiable
- Procédures collectives (qui est le sens large)
- Changements de dirigeants
- Changement de capital
- Changement de raison sociale
- Changement d'activité
- Date du dernier bilan publié
- Comportements de paiement/impayé
- Changement de score
- Créances privilégiées
- Transmission universelle de patrimoine
- Changement de commissaires aux comptes

4. CONDITION D'EXECUTION

4.1. La prestation de veille juridique « TIERS »

Le Titulaire envoie par mail :

- 1- **Chaque jour** : les informations de veille juridique, définies précédemment, la publication de nouveaux comptes.

Ces événements seront groupés dans un seul mail ou, au maximum, dans deux mails (annonces légales/INSEE). Les annonces légales seront transmises dans leur texte intégral.

- 2- **Chaque mois** : le rapport ou compte-rendu mensuel d'anomalies.

Pour réaliser cette prestation, le Titulaire dispose d'un délai **de 2 semaines à compter de l'envoi** par mail à l'Acheteur de la liste des « TIERS » actifs.

Un historique de l'évolution de cette liste **sur les 12 derniers mois** pourra aussi être demandé.

Ces mails sont envoyés aux référents désignés par l'Acheteur et ils ne comportent que les informations des « TIERS » dont le référent assure la gestion.

4.2. La consultation de la base de données du Titulaire

Cette base de données est consultée par l'ensemble des personnels de la CDC habilités et disposant d'un mot de passe et d'un identifiant.

La connexion simultanée par plusieurs utilisateurs doit être possible, sans contrainte de service.
La fiche d'identité des entreprises consultée par les Utilisateurs de la CDC doit être imprimable.

4.3. L'extraction de données financières

Les données comptables contenues dans les liasses fiscales (bilan et compte de résultat avec annexes) doivent pouvoir être exportables, dès lors qu'elles ne font pas l'objet de déclaration de confidentialité.

Cet export intègre :

- l'extraction de la liasse fiscale telles qu'elle est déposée chaque année par la société si aucune mesure de confidentialité n'est mise en place, c'est-à-dire en respectant la présentation du Cerfa 2050 ainsi que ses annexes.

Des calculs associés, propres au Titulaire, à des fins d'aide à l'analyse pourront être également extraits et les modes de calculs devront être explicités le cas échéant ;

- une vision agrégée des liasses fiscales sur une **antériorité de 10 ans** afin que cela puisse être ingéré dans un outil de notation à des fins de retraitements automatiques des données.

Ce fichier permettra d'avoir une vue d'ensemble sur 10 ans des liasses fiscales déposées ainsi que le cas échéant des annexes.

L'ingestion de ce fichier par l'outil de notation permettra ainsi d'avoir une vision rétrospective large.

Dans ce cadre, il ne sera pas nécessaire de proposer une feuille de calcul, le fichier mis à disposition n'intégrant que les données comptables des sociétés.

Cette dernière extraction se fera via un fichier sous **format .csv** avec une structuration précise à mettre en place.

4.4. Éléments de volumétrie

L'activité d'analyse financière de la DRG sur le périmètre des sociétés commerciales et des établissements publics est à destination de **16 directions régionales** considérées comme des « clients internes », de la Direction de l'investissement et de la Direction des Clientèles Bancaires.

Pour y répondre, DRG dispose d'une équipe d'analystes, qui devront bénéficier du Service pendant toute la durée de l'Accord-Cadre. Le nombre d'habilitations pour les analystes est à ce jour **d'environ 70** (pourra évoluer à la hausse comme à la baisse pendant la durée de l'Accord-Cadre).

Cette activité d'analyse peut porter sur 1 000 organismes par an.

L'activité de veille, pour DRG et pour la Direction des Affaires Juridiques, Conformité et Déontologie, portera sur une liste de **6 000 organismes environ**, avec une mise à jour de cette liste à hauteur d'environ **1% chaque mois**.

Le nombre d'utilisateurs devant bénéficier de l'accès au service, estimé entre 90 et 110, est susceptible d'être ajusté unitairement en fonction de l'organisation interne du client.

Par organisme, il est demandé en moyenne **3 types d'informations** portant sur les procédures collectives.

Les autres directions pourront également émettre des commandes d'accès au service.

5. ACCES A L'APPLICATION WEB

Le Titulaire met à disposition de l'Acheteur l'Application Web telle que définie plus haut ainsi que dans le CCAP.

Cette dernière sera accessible au démarrage du Service aux **90 à 110 utilisateurs initiaux**. Le nombre de licences pourra être ajusté dans le temps en fonction des besoins de l'Acheteur.

Les abonnements aux licences supplémentaires et les formations supplémentaires pourront faire l'objet de bons de commande.

5.1. Gestion des utilisateurs

Pour permettre la gestion des utilisateurs, la plateforme permet la création de leurs comptes et leur gestion. Cette activité est laissée à la charge du Titulaire, qui effectue cette gestion en accord avec la CDC. Il est entendu que la création d'un compte pour un utilisateur permet de lui attribuer un accès à la plateforme (identifiant et mot de passe dans les conditions établies ci-après) et un profil.

Par le terme « profil » est désigné un ensemble de droits d'actions dans la plateforme. Associer un profil à un utilisateur permet de gérer ses droits.

La plateforme permet de disposer, *a minima*, des profils suivants :

Profils	Droits associés
Administrateur	Dispose de l'ensemble des actions possibles sur la plateforme
Utilisateurs	Disposent de l'ensemble des actions possibles sur la plateforme hors administration

5.2. Accès à l'Application Web

L'accès peut se faire depuis tout poste informatique interne ou externe aux systèmes de la CDC, sur le modèle d'un extranet. **Il est cependant restreint aux collaborateurs habilités par la CDC.**

Les restrictions d'accès intègrent *a minima* les contraintes suivantes :

- Les accès se font par identification de l'utilisateur. Il convient d'avoir une gestion par identifiant et mot de passe personnel.
- Ces mots de passe sont entièrement confidentiels et le premier mot de passe fourni est obligatoirement changé par l'utilisateur dès sa première connexion.
- Il est demandé au Titulaire une solution sécurisée de récupération de mot de passe en cas de perte de celui-ci.

5.3. Contraintes techniques

Le Service est fourni par le Titulaire au moyen d'une solution globale et intégrée, accessible à distance par les Utilisateurs de la CDC via le réseau internet à partir des serveurs et des infrastructures techniques.

L'Application Web devra :

- Privilégier une technologie « full-web » ;

- Être ergonomique et facile d'utilisation, de manière à ce que la navigation au sein des différentes fonctionnalités s'effectue intuitivement ;
- Être évolutive en fonction des préconisations de l'administrateur ;
- Pouvoir s'adapter rapidement le cas échéant à des demandes particulières émanant de la CDC.

La solution sera respectueuse des contraintes de sécurité informatiques en vigueur à la Caisse des Dépôts.

Les propositions tiendront compte de la configuration des postes hôtes de la CDC suivante :

- Systèmes d'exploitation : Windows 11 et suivants
- Navigateurs : Chrome
- Messagerie : Microsoft Outlook pour Microsoft 365

5.4. Exigences de sécurité

Le Titulaire fournira sa politique générale de sécurité de son système d'information garantissant la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des données.

5.4.1. Hébergement de la Plateforme

Le Titulaire s'engage à proposer un hébergement des données dans un cloud « souverain » qui garantisse l'immunité contre toute réglementation extracommunautaire :

- Le stockage et le traitement des données doivent être effectués chez des hébergeurs européens et sur des sites localisés au sein de l'Union Européenne (UE) ;
- Le candidat décrit la solution d'hébergement de sa solution (données et traitements) :
 - Les sites de production,
 - Les sites de back-up,
 - Les sites de sauvegarde,
 - La localisation géographique de ces sites et si ces sites relèvent de sa propriété ou de celle de sous-traitants ;
- Le candidat décrit les certifications dont dispose l'hébergement de sa solution (par exemple SecNumCloud, ISO 27001, HDS...) ;

Le détail de la réponse du prestataire doit permettre d'évaluer les mécanismes qui permettent de :

- garantir la confidentialité des données stockées
- prévenir/détecter les pertes d'intégrité des données.

5.4.2. L'intégrité et la confidentialité des données

Le prestataire doit garantir la confidentialité et l'intégrité des données stockées et échangées sur sa plateforme.

L'Acheteur pourra faire procéder par lui-même ou par un organisme de son choix à des tests d'intrusion et de corruption sur les données contenues dans la Plateforme ;

Le candidat doit décrire :

- Les mécanismes qui permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données stockées sur sa solution (données au repos et en sauvegarde). Les solutions de chiffrement ou de masquage utilisées, aux niveaux file système et base données, ainsi que le dépositaire des clés de chiffrements ;
- Les mécanismes qui permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données en transit. Les solutions de chiffrement ou de masquage utilisées. Un protocole sécurisé est attendu tels que SSL/TLS.

- Les mécanismes qui permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données en cours d'utilisation.

Une offre démontrant la maîtrise par le candidat du chiffrement des données en transit et au repos sera privilégiée dans le cadre de cette prestation.

5.4.3. Sécurisation des données

Le Titulaire doit garantir la confidentialité et l'intégrité des données dans son système d'information, notamment face aux risques auxquels elle peut être exposée :

- Altération malveillante des données ou vol des données à la suite d'une attaque (hameçonnage / malware ou faille applicative de sécurité par exemple)
- Altération malveillante des données ou vol des données par un utilisateur habilité (personnel informatique par exemple)
- Altération des données suite à une maintenance ou intervention en support, un incident technique de production
- Vols de données stockées sur un support physique

5.4.4. Disponibilité

La DMIA représente la durée maximale d'interruption des services de la prestation tolérée en cas d'incident ou de panne, exprimée en heures ou en jours. De même, la PDMA indique la durée maximale pendant laquelle les données peuvent être perdues en cas de sinistre ou de défaillance, également exprimée en heures ou en jours. Ces paramètres sont cruciaux pour établir les attentes en termes de disponibilité et de continuité du fonctionnement de l'outil SI. Le plan d'assurance qualité détaille les éléments relatifs à la DMIA et PMDA attendues.

Le prestataire décrira les mesures techniques et organisationnelles qui permettront de garantir ce haut niveau de disponibilité, que ce soit pour l'échange des flux ou la mise à disposition des IHM.

5.4.5. Piste d'audit / gestion des traces

Le Titulaire doit garantir l'imputabilité de toute action effectuée par un utilisateur sur l'ensemble des plateformes concernées par les flux CDC.

Il précisera les formats et modalités des exports de ces traces à des fins d'intégration éventuelle dans des outils de la CDC.

Le Titulaire doit informer la CDC de tout incident de sécurité détecté sur ses plateformes dans un délai raisonnable.

Le Titulaire doit mettre à disposition une gestion des traces techniques et applicatives.